

Semois-Ardenne Semois-Ardenne

Tintigny, le 22 novembre 2017

Commune de Rouvroy CLDR du 9 novembre 2017 – Compte-rendu

Présences

CLDR: Voir liste en fin de document Auteur: Thierry JOIE, Territoires

FRW: Amélie CREMERS, Gervaise ROPARS

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion de CLDR du 26 octobre 2017
- Travail sur la stratégie du PCDR : prise de connaissance, travail en sous-groupes et mise en commun.
- Divers

1. Stratégie

La réunion porte aujourd'hui sur la stratégie. Celle-ci est présentée par l'auteur de programme, s'en suit un moment d'échange en sous-groupe, pour conclure avec une mise en commun.

1) Présentation de l'ébauche de stratégie par l'auteur de programme.

Thierry Joie explique que la stratégie est le cœur du PCDR. L'ensemble du PCDR trouve son sens dans la stratégie : sa philosophie, sa cohérence, l'ensemble des objectifs y sont repris. Cette ébauche de stratégie a été établie suite aux premières réunions de la CLDR qui étaient consacrées aux enjeux-défis, pour être revue plus récemment suite aux différents groupes de travail. A noter que la stratégie ici présentée dépasse le cadre du PCDR mais vise également des projets de développement qui ressortent d'autres acteurs que l'administration communale. La stratégie est énoncée pour « le territoire », ce qui signifie l'ensemble des acteurs de celui-ci : la Commune, les associations, les habitants, les acteurs économiques...

L'auteur présente ensuite progressivement la stratégie :

Conjuguer l'extraordinaire et l'ordinaire

- ➡ Mieux faire rayonner les atouts extraordinaires du territoire (ressources naturelles, patrimoines, équipements, évènements)
- Mieux répondre aux aspirations ordinaires des habitants (davantage de liens, services, autonomie)

Objectif transversal : « Anticiper l'organisation territoriale » : un territoire qui réfléchit son aménagement sur le long terme

Objectif « Nourrir les relations » : un territoire qui crée davantage de relations physiques et humaines entre personnes, villages, associations.

- ⇒ Relie les villages par des voies lentes et partage les moyens de mobilité
- ⇒ Aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire
- ⇒ Favorise la solidarité, l'entraide, les rencontres et la lutte contre la précarité
- ⇒ Structure et renforce le tissu associatif
- \Rightarrow Adapte ou crée des infrastructures appropriées, les gère de manière optimale

Fondation Rurale de Wallonie Rue de France, 19a B - 6730 TINTIGNY Tél: (0)63 44 02 02

semois@frw.be - www.frw.be

Objectif « Ensemencer l'économie » : un territoire qui stimule l'émergence d'une économie typique et de proximité

- ⇒ Stimule l'envie et la consommation de productions locales
- ⇒ Elargit et déploie ses atouts touristiques
- ⇒ Aide au développement de projets entrepreneuriaux

Objectif « Cultiver sa distinction » : un territoire qui poursuit et étend l'affirmation de sa distinction Préserve et rend plus accessible ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)

- ⇒ Investit dans la culture et les artistes
- ⇒ Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable
- ⇒ Intègre Burgo-Ardenne dans son développement

2) Travail en sous-groupe

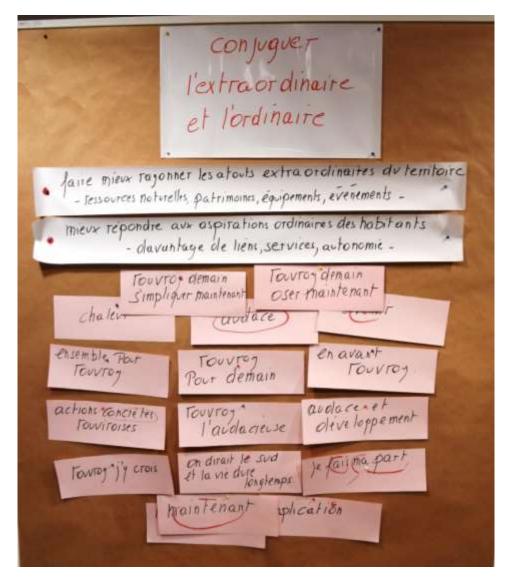
Suite à la présentation, les membres de la CLDR sont répartis en sous-groupes. Chaque sous-groupe est invité à proposer des remarques, modifications et pistes améliorations concernant le fond des objectifs, axes et défis (regroupements ? adaptations ?) ; et la forme (clarté des intitulés...). De plus, chaque groupe est invité à définir une proposition de slogan pour le PCDR, ou 3 mots-clés courts, énergiques qui permettront de mobiliser les habitants autour de la réalisation du PCDR.

3) Questions et remarques

- Ajouter « et les sports » à l'objectif « investit dans la culture et les artistes ». La commune se distingue aussi par les sports : présence de l'Athlétic Club Dampicourt, opportunités du ROx qui suscite la pratique de nouveaux sports, accueil de la 1^{ère} école de tir à l'arc de Wallonie, club de tennis de table en formation...
- L'objectif « aide au développement de projets entrepreneuriaux » pourrait être transversal, puisque l'entreprenariat concerne également la culture, le tourisme, la création de dynamiques suscitant des liens sociaux, le secteur associatif, l'énergie, le patrimoine....
- L'objectif « d'aider les jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire » ne doit pas référer uniquement au logement, mais aussi en termes de construction de leur propre emploi, de leur activité économique.
- Un membre de la CLDR regrette que la démarche du PCDR n'ait pas encore vu la mise en œuvre de projets concrets. Un autre mentionne que construire une intelligence collective demande du temps.
- La Commune ne pourra pas réaliser tous ces projets! En effet, ils devront être mis en œuvre par d'autres acteurs aussi, par « le territoire » dans son ensemble.
- Il manque l'aspect transfrontalier dans la stratégie. Cet aspect touche aux 3 axes stratégiques. > L'auteur propose de, dans chaque fiche-projet, s'interroger si le projet a un aspect transfrontalier.
- Un aspect important est de maintenir la motivation, de susciter l'implication et l'investissement de chacune.
- ⇒ En annexe : la stratégie actualisée par l'auteur de programme après la réunion du 9/11/2017

4) Echanges sur un slogan

Plusieurs mots-clefs et idées sont échangés (voir les cartons roses), sans arriver à trouver un consensus enthousiaste sur un slogan.



Une idée de la CLDR est de lancer un concours au slogan et au logo au sein de la population. Cela pourrait être diffusé via le bulletin communal.

5) Préparation sur les critères de choix et de priorisation des projets

L'auteur présente les quelques critères selon lesquels il analysera les projets en vue de proposer une mise en lot des projets lors de la prochaine réunion :

- Clarté : le projet est-il précis ? (porteur, localisation, descriptif)
- Faisabilité (quelles sont les contraintes du projet ?)
- Effet de levier (est-ce que le projet aura un grand/ petit impact pour le développement de la Commune ?)
- Échelle territoriale (quelle échelle territoriale est concernée par le projet ? toute la commune ? une partie ?)

La FRW remet également aux membres de la CLDR un bref descriptif de ces critères. La question de l'intégration de chaque projet dans la philosophie du développement durable pourra aussi être un critère utilisé par les membres de la CLDR pour définir le niveau de priorité d'un projet. Quelques pages consacrées à ce sujet sont distribuées en séance (et sont en annexe à ce compte-rendu).

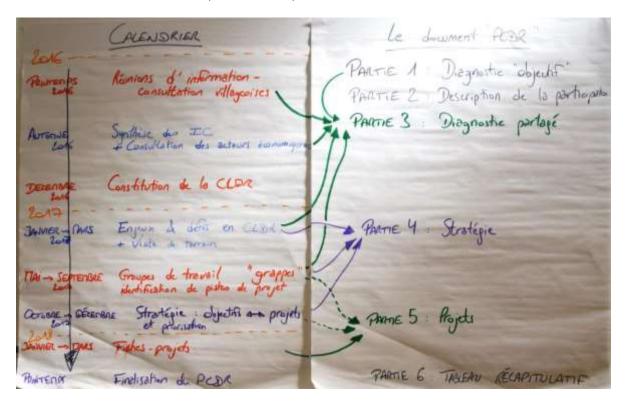
2. Approbation du CR de la réunion du 26/10/2017

Il n'y a pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Divers

Avancée du PCDR

La FRW propose un résumé du travail accompli par la CLDR à ce stade, en mettant en parallèle le calendrier d'élaboration et le document final qui résumera le processus :



Détermination d'un membre pour le comité de pilotage charte paysagère du Parc Naturel de Gaume

Aucun membre de la CLDR présent n'est intéressé à participer à ce comité. Mme Ramlot indique que la charte paysagère devra prendre en compte les résultats des travaux sur le paysage mené dans le cadre de l'aménagement foncier sud.

Amélie Cremers et Gervaise Ropars, Agents de développement

ROUVROY - RÉUNION DE CLDR — 9 NOVEMBRE 2017 — LISTE DE PRÉSENCE

PRÉSENTS (16):

Titre	Prénom	Nom	Rue	N°	СР	Localité
Mme	Marie-Laure	ADAM	Rue de l'école	10	6767	HARNONCOURT
M.	Louis-Marie	BERT	Rue Jean	4	6767	TORGNY
M.	Jean-Louis	BODART	Rue de la Ruelle	2E	6767	LAMORTEAU
M.	Benjamin	CERISIER	Haute Ruelle	8	6760	VIRTON
Mme	Catherine	CONRARD	Rue du Sauveur	21	6767	LAMORTEAU
M.	Didier	CULOT	Rue F. J. Piesseveaux	46	6762	SAINT-MARD
M.	Paul	DE MEERSMAN	Rue de l'Ermitage	13	6767	TORGNY
M.	Daniel	EISCHORN	Rue de l'école	10	6767	HARNONCOURT
M.	Pierre	JACQUES	Rue du Sauveur	21	6767	LAMORTEAU
Mme	Françoise	MARION -BOSQUET	Rue des Pignons	37	6767	COUVREUX
M.	Alain	PIREAUX	Rue de Mathon	46	6747	DAMPICOURT
Mme	Carmen	RAMLOT	Quartier des Ouyelis	15/B	6767	HARNONCOURT
Mme	Françoise	TOUSSAINT - DELMER	Rue de l'Eglise	13	6767	LAMORTEAU
M.	Guy	VERITER	Au-dessus de la Ville	13	6767	HARNONCOURT
M.	René	WAGNER	Rue de Montmédy	49	6767	LAMORTEAU
Mme	Marie-Hélène	ZINQUE	Haute Ruelle	8	6760	VIRTON

Excusés (9):

Titre	Prénom	Nom	Rue	N°	СР	Localité
M.	Philippe	GUISSARD	Rue des Pignons	19	6767	COUVREUX
M.	Stéphane	HERBEUVAL	Rue des Tannières	2	6767	LAMORTEAU
Mme	Yolande	LEQUEUX	Cité Soucou	14	6767	DAMPICOURT
M.	Michel	MARION	Rue des Pignons	37	6767	COUVREUX
M.	Jean-François	OFFERGELD	Rue de l'Ermitage	43	6767	TORGNY
Mme	Danielle	PARIDANS	L'Escofiette	7	6767	TORGNY
M.	Vincent	RASSEL	Aux Bidaux	28	6767	LAMORTEAU
M.	Georges	SAINTMARD	Grand rue	59	6767	LAMORTEAU
M.	Benoît	WAGNER	Rue de l'Ecole	16	6767	HARNONCOURT

Critères d'analyse des projets du PCDR de Rouvroy

FRW-ER6-AC-GR/2017-11-09

Pertinence:

- Le projet répond à un besoin et correspond à la stratégie.
- Le projet a sa place dans un PCDR; il ne s'agit pas d'une question de gestion communale habituelle (petits travaux, gestion communale courante).
- Il est adapté à l'échelle du besoin (communal, local, supra-communal).
- La pertinence a été abordée lors de GT et de la CLDR du 26/10/2017

Clarté:

- Le projet exprime une action précise et n'est pas une belle intention ou un objectif à atteindre.
- On cerne concrètement les objectifs qu'il vise.
- Son descriptif apporte-t-il tous les éléments utiles, sa localisation est définie, son budget évalué(able).

Faisabilité:

- Le projet est réalisable, en termes de contraintes légales, de propriété du bien, de moyens d'actions communaux, de budget ...
- Un porteur de projet est identifié : il peut être porté par l'administration communale ou par un acteur du territoire.

Echelle territoriale:

• Le projet concerne l'ensemble du territoire communal, ou une portion de celui-ci (un village, une rue...).

Effet de levier :

- Le projet a un grand ou petit impact pour le développement de la Commune. Plus son effet de levier sera important, plus il entraînera d'autres démarches ou projets.
- Cet effet de levier a été évalué par la CLDR le 26/10/2017

Avis du Collège:

Le Collège transmet son avis quant à la priorité du projet

Autres éléments alimentant la réflexion :

• Le projet s'inscrit-il dans la philosophie du développement durable?

ANNEXES

STRATÉGIE ACTUALISÉE APRÈS LA CLDR DU 9/11/2017

Défi

Conjuguer l'extraordinaire et l'ordinaire

Faire mieux rayonner les atouts extraordinaires du territoire (ressources naturelles, patrimoines, équipements, événements) & Mieux répondre aux aspirations ordinaires des habitants (plus de liens, de services, d'autonomie)

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels				
	préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)				
« Cultiver sa distinction »	investit dans la culture, les artistes et les sports				
Un territoire qui poursuit et étend l'affirmation de sa distinction	réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable				
	intègre Burgo-Ardennes dans son développement				
	maintient la motivation, l'implication, l'investissement dans l'effort de développement local				
	relie les villages par des voies lentes et partage les moyens de mobilité				
« Nourrir les relations »	aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire (logement, entreprise, emploi)				
Un territoire qui crée davantage de relations physiques et humaines entre personnes, villages, associations	favorise la solidarité, l'entraide, les rencontres & lutte contre la précarité				
	structure et renforce le tissu associatif				
	adapte ou crée des infrastructures appropriées, les gère de manière optimale				
« Ensemencer l'économie »	stimule l'envie, la consommation et l'utilisation des productions locales				
Un territoire qui stimule l'émergence d'une économie typique [en lien	élargit et déploie ses atouts touristiques				
avec les spécificités] et de proximité	aide au développement de projets entrepreneuriaux				
Objectif transversal					

« Anticiper l'organisation du territoire » *Un territoire qui réfléchit son aménagement sur le long terme,* envisage et exploite les opportunités de collaborations transfrontalières